

**COMPTE RENDU REUNION**  
**REPRÉSENTANTS de PROXIMITE**  
**10/01/2023**

Réponse direction

Commentaires CGT

**INFORMATION DIRECTION :**

**La direction a annoncé le recrutement d'un chargé d'un directeur e-commerce, d'un assistant chef de projet R&D Charcuterie, 1 chef des ventes.**

**A combien de salariés avez-vous proposé une rupture conventionnelle suite à leur refus de démissionner ?**

**La direction refuse de répondre à cette question.**

**La transparence n'est pas le point fort de notre direction, mais nous savons qu'une grande majorité des ruptures conventionnelles sont à la demande de notre direction.**

La position de la CGT sur la rupture conventionnelle est claire : il s'agit d'une supercherie ! Le déséquilibre inhérent au contrat de travail fait que le salarié ne pourra pas imposer une rupture conventionnelle en lieu et place d'une démission (contrairement à celle-ci, la rupture conventionnelle oblige l'employeur à verser une indemnité de rupture). En revanche, l'employeur dispose de moyens de pression pour contraindre le salarié à rompre son CDI. Ainsi, la rupture conventionnelle n'offre aucun droit nouveau au salarié qui souhaite interrompre la relation de travail. Cette mesure répond uniquement à une demande patronale : se séparer d'un salarié sans motif, à moindre coût et en toute impunité ! En résumé : faire fi du droit du licenciement et du juge. Plusieurs départs de l'entreprise nous interrogent sur un possible détournement de l'utilisation de la rupture conventionnelle : en obligeant le salarié à accepter la rupture (harcèlement, menace sur l'emploi, dégradation des conditions de travail...) ou en déguisant des licenciements en rupture conventionnelle.

**Chaque salarié, qui se voit proposer une rupture conventionnelle, a le droit de se faire accompagner. Pour cela, n'hésitez pas à vous rapprocher de la CGT**

**Combien y a-t-il de salariés qui ne sont pas concernés par le droit à la déconnexion ? sur quels postes ?**  
**Tous les salariés sont concernés par le droit à la déconnexion.**

**Plusieurs témoignages de salariés au forfait nous ont alerté sur le fait que leur droit à la déconnexion est bafoué par leur hiérarchie qui leur impose de se tenir disponible en dehors des horaires habituels de travail, et donc, pendant les temps de repos.**

**C'est pour cela que la CGT a demandé à la direction, la négociation d'un accord pour mieux encadrer le « forfait jour »**

**Lors du comité de groupe du mois de novembre, le directeur général a lu un courrier de Monsieur GONNORD en précisant que ce courrier devra être lu à l'ensemble des salariés. Ce courrier a-t-il été lu aux salariés de Pouzauges gare ?**

**Ce courrier a été lu aux salariés de Pouzauges Gare administratif lors d'une réunion Teams, le 12 décembre, à laquelle ils étaient tous invité.**

**Monsieur SALHA s'était engagé à ce que ce courrier soit lu à l'ensemble des salariés de l'entreprise, à la demande de Monsieur GONNORD. Pour rappel ce courrier est une réponse de la lettre ouverte que la CGT lui avait adressée le 21 novembre :**



## FM SA

La CGT vous demande l'effectif de FM SA par type de contrats CDD, CDI, intérimaires, saisonniers et stagiaires, groupement d'employeur

Au 30 novembre :

	CDI	CDD	Intérim	Stagiaire	Saisonnier	GEV
FM SA	189 (-2)	5 (=)	6(+5)	4(+3)	0 (=)	0 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent

La CGT vous demande l'effectif de FM SA sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collège au 31 août.

	Cadres	Tech, AM	Ouvr/Empl
FM SA	107 (11)	86(-1)	1 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent.

Quel est l'effectif équivalent temps plein de FM SA au 31 août (CDI, CDD, intérimaire) ?

	CDI	CDD	Interm
FM SA	185,8 ETP	5 ETP	2 ETP

La CGT vous demande le détail des entrées et des sorties des effectifs de FM SA en CDI et en CDD sur le mois de septembre ? Détail des départs par motif et par CSP. Détail des entrées par service et par CSP.

2 départs : une démission et une rupture conventionnelle.

## FM LS

La CGT vous demande l'effectif de FM LS par type de contrats CDD, CDI, intérimaires, saisonniers et stagiaires, groupement d'employeur ?

Au 30 novembre.

	CDI	CDD	Intérim	Stagiaire	Saisonnier	GEV
FM LS	372 (-1)	33 (-1)	3 (+2)	6 (=)	0 (-1)	0 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent

La CGT vous demande l'effectif de FM LS sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collège au 31 août 2020.

	Cadres	Tech, AM	Ouvr/Empl
FM LS	215 (-1)	181 (=)	11 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent

La CGT vous demande le détail des entrées et des sorties des effectifs de FM LS en CDI et en CDD sur le mois de septembre ? Détail des départs par motif et par CSP. Détail des entrées par service et par CSP

Entrées	Sorties	Motif des départs
3 CDI	4 CDI	Ruptures Conventionnelles Licenciement Démission

<b>0 CDD</b>	<b>2 CDD</b>	<b>Fin de contrat</b>
--------------	--------------	-----------------------

Quel est l'effectif équivalent temps plein de FM LS au 30 septembre 2020 (CDI, CDD, intérimaire) ?

	<b>CDI</b>	<b>CDD</b>	<b>Interm</b>
<b>FM LS</b>	<b>368,1 ETP</b>	<b>33 ETP</b>	<b>0 ETP</b>

### MALADIES PROFESSIONNELLES / ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES

La CGT demande un point sur les AT et MPI du site sur le mois de novembre

Pas d'AT, ni de MPI sur le dernier mois

Quel est le taux d'absentéisme sur la SA au 30 septembre 2022 ?

Quel est le taux d'absentéisme pour FM LS au 30 septembre 2022 ?

pour FM SA : 4,09%.

pour FM LS : 2,92%.

Pour nous contacter :

**ELU RP TITULAIRE : FRANCK CREPEAU**

**ELU RP SUPPLEANTE : SANDRINE MENARD**

**Tel : 53872 ou 02.51.65.87.13**

**Mail : [cgt.fleury.michon@wanadoo.fr](mailto:cgt.fleury.michon@wanadoo.fr)**